



HANDICAPS EN BIBLIOTHEQUE

LE GUIDE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES



SOMMAIRE

Edito - p.5

Introduction - p.6

Le handicap, c'est quoi ? - p.6

La législation en vigueur - p.7

L'accessibilité physique des lieux - p.8

Pour aller plus loin

Handicaps - p.10

Préambule - p.10

Comment se comporter ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Handicap auditif - p.14

Définitions

Comment se comporter ?

Quels documents mettre en avant ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Handicap cognitif - p.18

Définitions

Comment se comporter ?

Quels documents mettre en avant ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Handicap mental - p.20

Définitions

Comment se comporter ?

Quels documents mettre en avant ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Handicap moteur - p.23

Définitions

Comment se comporter ?

Quels documents mettre en avant ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Handicap psychique - p.25

Définitions

Comment se comporter ?

Pour aller plus loin

Handicap visuel - p.26

Définitions

Comment se comporter ?

Quels documents mettre en avant ?

Quels aménagements et outils ?

Pour aller plus loin

Maladies invalidantes - p.29

Définitions

Comment se comporter ?

Pour aller plus loin

Ressources - p.30

Institutions et structures en Vendée - p.25

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les structures

Les bibliothèques numériques handicap - p.26

L'exception handicap

Bibliothèques numériques

Bibliographie - p.34

Applithèque - p.36

Action culturelle - p.37

Facile à lire et à comprendre - p.37

Animations - p.38

Numérique - p.40

Tablette

Liseuse

Lecteur audio

Remerciements - p.43

EDITO

La récente loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » adoptée le 7 juillet 2016 concerne peu les bibliothèques mais apporte toutefois des modifications majeures en réaffirmant la nécessité de prise en compte du public en situation de handicap.

La loi stipule que sont concernées « les personnes atteintes d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques et empêchées, du fait de ces déficiences, d'accéder à l'œuvre dans la forme sous laquelle l'auteur la rend disponible au public ».

Le handicap est également au cœur des politiques publiques du Département de la Vendée, notamment à travers les actions du Pôle Solidarité Famille (Direction de l'Autonomie et Maison Départementale des Personnes Handicapées) mais aussi de l'ensemble des services amenés de près ou de loin à accueillir ou être en relation avec un public handicapé.

C'est notamment le cas de la Direction des Bibliothèques qui a fait de ce sujet une priorité, validée dans le cadre de son Contrat Territoire Lecture avec les services de l'Etat.

Ce guide a donc pour but de définir les différents types de handicap afin de mieux les appréhender, de donner à l'ensemble des bibliothécaires salariés ou bénévoles les clés pour accueillir au mieux le public handicapé afin que celui-ci puisse accéder sans contrainte à l'ensemble des contenus culturels proposés par les équipements de lecture publique.

Il recense également de nombreuses ressources qui peuvent permettre d'approfondir un sujet ou une question. Cela n'empêche pas que l'ensemble de l'équipe de la Direction des Bibliothèques reste à la disposition de tout bibliothécaire vendéen désireux de mettre en place un projet à destination du public handicapé... ou plus largement à toute personne éloignée de la lecture.

INTRODUCTION

Le handicap, c'est quoi ?

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

L'INSEE a réalisé une étude « Handicaps, incapacités et dépendances », entre 1998 et 2001 (chiffres officiels les plus récents actuellement). Il en résulte que près de 12 millions de français sur 65 millions sont touchés par un ou plusieurs handicaps :

- 80%, voire 85%, ont un handicap invisible,
- 1,5 million est atteint d'une déficience visuelle,
- 850 000 ont une mobilité réduite,
- 13,4% ont une déficience motrice,
- 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle,
- 9,8% souffrent d'une déficience organique,
- 6,6% sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale,
- 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant.

Le handicap, ainsi défini, peut être temporaire ou permanent. Il ne se limite pas aux grandes catégories de handicap connues mais aussi aux situations handicapantes : femmes enceintes, personnes en béquilles/avec une canne, personnes avec une poussette, personnes à

grande fatigabilité, personnes âgées, etc. Tout le monde est susceptible de se retrouver un jour en situation de handicap. Rendre accessible sa bibliothèque aux personnes en situation de handicap, revient à la rendre accessible au plus grand nombre, qu'importent les circonstances.

La législation en vigueur

Une bibliothèque est un établissement recevant du public (ERP). La loi oblige tout ERP à être conforme aux normes d'accessibilité, c'est-à-dire permettre la complète autonomie de chaque visiteur. Les conditions d'accès doivent donc être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne :

- les cheminements extérieurs,
- le stationnement des véhicules,
- les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments,
- les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments,
- les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public,
- les portes, les sas intérieurs et les sorties,
- les revêtements des sols et des parois,
- les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés.

La plus grosse avancée dans l'accessibilité a été la loi du 11 février 2005 sur le handicap. Toutefois, elle avait prévu 2015 comme échéance pour la mise en accessibilité des bâtiments et des transports, ce qui s'est avéré être un délai trop court. Le Gouvernement a donc lancé une

concertation fin 2013, qui s'est traduit par la loi du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité, elle vient renforcer et compléter la loi de 2005.

Une ordonnance a ensuite été ratifiée, mettant en place l'Ad'Ap : Agenda d'accessibilité programmée. Il s'agit d'un document de programmation pluriannuel, précisant la nature des travaux, leur coût et engageant le gestionnaire d'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai d'un à trois ans.

Certaines normes ont aussi été modifiées, afin à la fois de les simplifier et de les actualiser, tout en les complétant pour mieux prendre en compte la diversité des handicaps. Ainsi, la réglementation prévoit désormais des mesures d'assouplissement concernant les normes d'accessibilité des ERP. Les solutions techniques alternatives aux normes réglementaires seront autorisées, sous condition de prouver qu'elles offrent le même niveau de service et qu'elles soient validées par la commission d'accessibilité (CCDSA).

L'accessibilité physique des lieux

Les normes à respecter pour être en conformité avec la législation sont nombreuses. Des sites internet (cf. partie « Pour aller plus loin ») permettent d'en savoir plus à ce sujet. Ici ne seront introduites que les règles concernant l'aménagement intérieur des locaux.

Les équipements, le mobilier, les dispositifs de commande et de service situés dans les ERP doivent pouvoir être repérés, atteints et utilisés par les personnes en situation de handicap. Leur disposition ne doit pas gêner les personnes ayant un handicap visuel et ils doivent

être repérables grâce à un éclairage particulier ou un contraste visuel ou tactile.

Pour être utilisables par les personnes en fauteuil roulant, ils doivent être compris entre 0,90 m et 1,30 m de hauteur. Lorsqu'il s'agit d'une table ou d'un bureau, la hauteur maximale doit être de 0,80 m, avec un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.

Les allées structurantes doivent avoir une largeur de 1,20 m et permettre à une personne en fauteuil roulant d'accéder depuis l'entrée aux prestations essentielles de l'établissement. Pour les autres allées la largeur minimum exigée est de 1,05 m et des espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour doivent être positionnés tous les 6 m au maximum ainsi qu'au croisement entre deux allées.

Pour aller plus loin :

Les [enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendances de 1998 et 1999 de l'INSEE](#)

La rubrique [Accessibilité](#) du Gouvernement

[Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées](#), du site officiel de l'administration française

Portail d'information sur les [Ad'AP](#)

[Réglementation Accessibilité](#), par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

HANDICAPS

Préambule

Comment se comporter ?

Les conseils ci-dessous relèvent généralement du bon sens, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. L'idée est de donner les clés permettant de se sentir à l'aise avec les publics handicapés. Tout comme il n'y a pas qu'un seul handicap, il n'existe pas qu'une seule manière d'aborder les personnes en situation de handicap. Chaque personne est différente et il faut savoir s'y adapter. L'expérience permettra de mieux répondre à leurs besoins.

- Une chose importante à savoir : tout le monde est capable d'accueillir des personnes en situation de handicap.
- Ce sont des personnes avec un handicap mais des personnes avant tout et qui veulent pouvoir venir et accéder aux mêmes services que tout le monde.
- Ne pas laisser tomber, abandonner, donner l'impression à la personne qu'elle ne compte pas.
- Ne pas hésiter à prendre contact avec des associations, des établissements spécialisés ou même d'autres bibliothécaires pour demander conseil.
- « Jamais pour nous sans nous ». Pour savoir si un projet est adapté, toujours inclure une ou plusieurs personnes concernées qui pourront l'améliorer.
- Ce qui est mis en place pour un public peut être utile pour un autre.

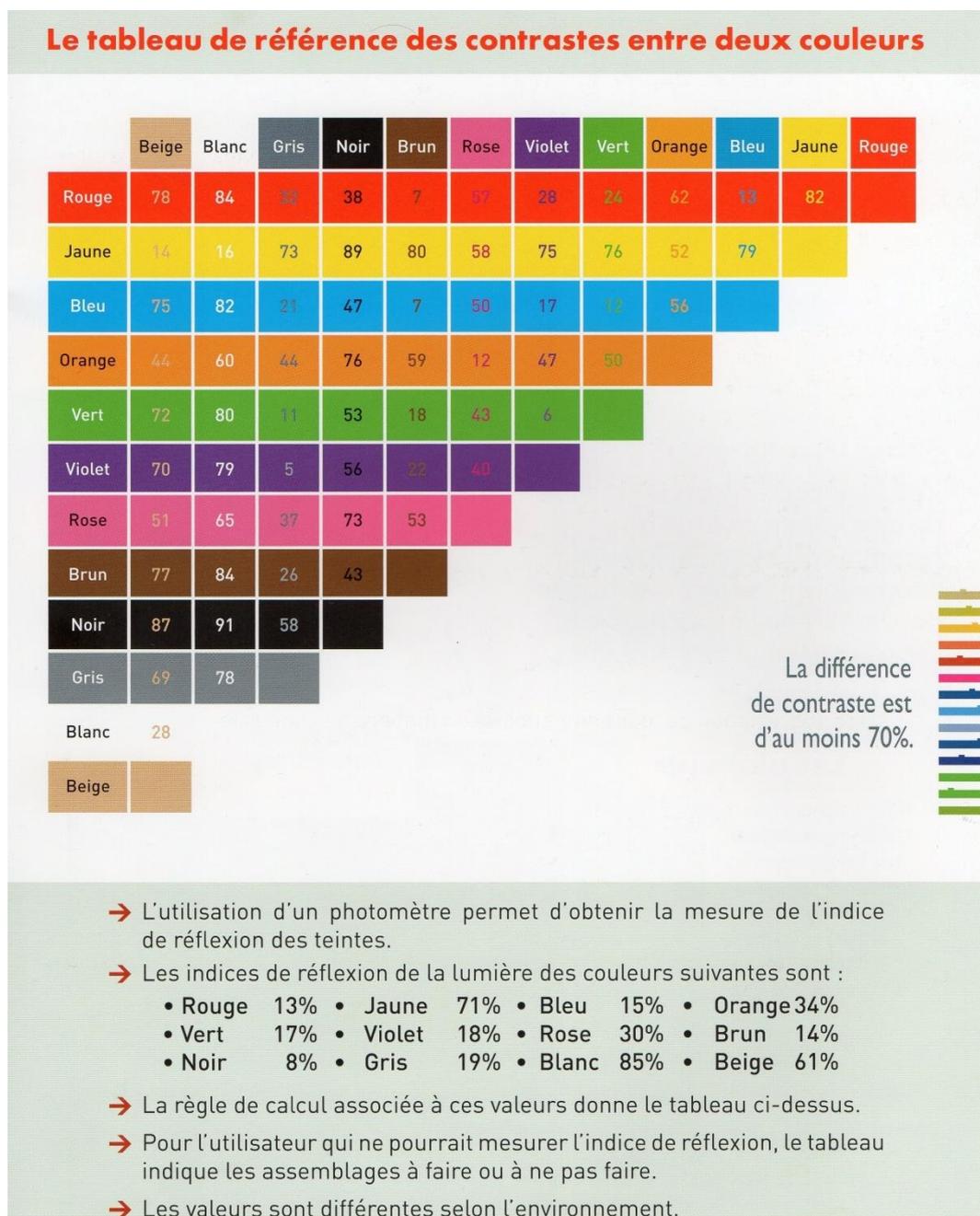
- S'adresser directement à la personne, même si elle est accompagnée.
- Si la communication est difficile, chercher un autre moyen (gestes, écrit).
- Proposer son aide, ne pas l'imposer.
- Parler du handicap dans des termes normaux, pas injurieux ni dégradants. Rester naturel, sans pitié ni admiration, ne pas focaliser sur le handicap.
- Ne pas infantiliser la personne, en particulier lorsqu'elle est adulte.
- Proposer un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous.
- Si la personne est accompagnée d'un chien guide, l'aborder par le côté opposé. Le chien travaille, il ne faut pas le distraire en le caressant ou en touchant la laisse.

Quels aménagements et outils ?

- Les informations doivent être visibles, lisibles et compréhensibles par tous. Utiliser une police facile à lire, aérée et grande. Penser à un bon contraste avec l'environnement immédiat. Privilégier la simplicité. Pour un long texte, mieux vaut aligner le texte à gauche que le justifier.
- La signalétique doit pouvoir être repérée que l'on soit assis ou debout.
- Adopter le principe d'homogénéité : pour des renseignements de même type, utiliser la même police, la même couleur, etc.
- Coupler information sonore et visuelle, texte et image, pour que chacun puisse accéder à l'information.
- Signaler les ressources adaptées de la bibliothèque pour en faciliter l'accès.
- Favoriser les pictogrammes et images, les associer aux mots, pour permettre à ceux qui ne lisent pas ou difficilement d'accéder à l'information de manière autonome. Les normes des

pictogrammes sont disponibles sur le site de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR).

- La nouvelle norme d'accessibilité des sites web des administrations publiques sera prochainement adoptée et les sites qui s'engagent concrètement dans une démarche de progrès feront l'objet d'une labellisation. Y noter toute information susceptible d'intéresser une personne en situation de handicap : places de parking aménagées à proximité, ascenseur, boucle magnétique, etc.



Pour aller plus loin :

[Principes pour une communication accessible à tous les publics](#), ABF.

[Agence Française de Normalisation](#) : pictogrammes aux normes

[Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations](#) : normes d'accessibilité des sites internet

[Bibliothèques accessibles](#) : accessibilité numérique des portails de bibliothèque

Groupe accessibilité de l'Association des Bibliothécaires de France : [Accessibib ABF](#)

Mission [lecture et accessibilité](#) de la BPI

Ressources pour l'accès de tous à la bibliothèque : [Bibliothèques inclusives](#)

[Publics handicapés en bibliothèque](#), Aline Le Seven, BBF, 2006, n° 3

[Culture, bibliothèques et handicaps](#), Nathalie Majkowki et Céline Stevenot, BBF, 2008, n° 5

[Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque](#), BDP de la Sarthe, 2008

[Accessibilité et handicap en bibliothèque](#), Claire Bonello, ENSSIB, 2009

[De l'accès à l'accessibilité](#), BBF, 2009, n° 5

[Bibliothèques et handicap : accueillir tous les publics](#), ARALD, 2010

[L'innovation en bibliothèque publique au service de l'inclusion sociale des publics handicapés: état des lieux et perspectives](#), Johana-Manuela Campinos, ENSSIB, 2014

[Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap](#), Comité interministériel du handicap, 2014

Handicap auditif



Définitions

- Handicap en augmentation avec le vieillissement de la population. Il s'agit aussi d'un handicap invisible, on ne sait donc pas toujours quand on est face à une personne qui entend mal ou pas du tout, il arrive qu'elle-même ne le sache pas. Ce handicap a toutefois un fort impact sur la communication et peut isoler la personne touchée.
- Le handicap auditif est varié, une personne née sourde n'aura pas les mêmes besoins qu'une personne devenue malentendante. Dans le premier cas, la personne communiquera probablement grâce à la langue des signes, dans le second cas, il est possible que la personne soit appareillée. Il est nécessaire de bien faire la distinction et d'adapter ses propositions en fonction.
- Une véritable communauté sourde, avec sa propre langue et culture existe, en majorité constituée de personnes sourdes de naissance. Il est nécessaire d'en tenir compte et avoir un fonds à ce sujet peut être intéressant.
- Lecture labiale : consiste à lire sur les lèvres et sur l'ensemble du visage. Seulement 40% de l'information est capté, la déduction aidant à comprendre, parfois difficilement, le reste.
- Langue des signes (LSF) : reconnue comme une langue à part entière par la loi handicap 2005. Il n'existe pas de langue internationale, même si les signes peuvent se ressembler d'une langue à l'autre.
- Langue française parlée complétée (LPC) : code servant à traduire par gestes le français oral, pour permettre de différencier les sons se ressemblant (sosies labiaux).



- Appareil auditif et implant cochléaire : les deux dispositifs peuvent être utilisés dans certains cas pour compenser en partie le handicap, sans pour autant redonner une audition complète.
- Oraliser : une personne sourde ou malentendante n'est pas pour autant muette. Toutefois, elle peut ne pas oraliser et s'exprimer d'une autre manière.
- La méthode d'apprentissage du français privilégiant les sons, il reste encore fréquent de rencontrer des personnes sourdes ou malentendantes maîtrisant mal l'écrit.

Comment se comporter ?

- S'adresser à la personne en se tenant face à elle. Ne pas cacher sa bouche. Débit de parole ni trop lent ni trop rapide : parler normalement mais en pensant à articuler. Ne pas parler en bougeant ou en marchant. Faire en sorte que le visage soit bien éclairé pour permettre la lecture labiale, en évitant notamment les situations où le visage est à contre-jour.
- S'assurer que l'information est bien comprise. Passer à l'écrit si nécessaire (notamment pour les noms propres et les mots spécifiques) ou s'accompagner d'images.
- Si la personne ne comprend pas, reformuler en utilisant des synonymes.
- S'il y a beaucoup de bruits environnants, ne pas hésiter à aller dans un endroit plus silencieux pour communiquer.
- La personne ne se rend pas compte du bruit qu'elle fait, lui faire donc remarquer si cela dérange.
- S'adresser à la personne directement, même si elle est accompagnée d'un interprète.
- Lors d'une animation, proposer à la personne de s'installer devant et face à l'interlocuteur, pour avoir une meilleure compréhension.

- Une personne aveugle/malvoyante et sourde/malentendante est souvent, mais pas obligatoirement, munie d'une canne blanche avec une bande rouge ou accompagnée d'un chien avec un harnais rouge et blanc (dépend de l'école de chiens guides). Pour capter son attention, tapoter doucement son bras et lui parler à l'oreille qui entend le mieux. Si elle n'entend pas, tracer dans le plat de sa main des lettres capitales avec un doigt. Presser la main ou laisser un temps avant de tracer un nouveau mot.

Quels documents mettre en avant ?

- DVD avec sous-titres sourds et malentendants ou sous-titres français (la première catégorie est une retranscription écrite des commentaires et dialogues. Des informations complémentaires, telles que la couleur ou le positionnement du texte sur l'image sont généralement associées afin de permettre l'identification des différents interlocuteurs et de faciliter ainsi la compréhension du programme par le téléspectateur).
- DVD en LSF.
- Livres avec des images et une mise en page facile à lire, pour ceux qui ont des difficultés à lire.
- Livres accompagnés d'une traduction en LSF.

Quels aménagements et outils ?

- La boucle à induction magnétique est un système permettant à la majorité des personnes appareillées (celles possédant une position T ou MT qu'elles doivent connecter sur leur appareil ou à l'aide d'une télécommande) de capter directement les sons émis par la source sonore (micro, enceintes, etc.), en atténuant ou éliminant les bruits ambiants. Elle peut être utile dans un auditorium, une salle dédiée aux animations. La banque d'accueil peut aussi en être pourvue, il s'agit alors d'une boucle de



guichet. Il est donc important de mettre une signalétique adaptée.

- Les vidéos : si possible sous-titrer au moins les vidéos les plus importantes, celles qui donnent des informations sur le fonctionnement de la bibliothèque. Des logiciels gratuits existent, ainsi que des sites en ligne. Il est aussi envisageable de les traduire en LSF.
- Signaler les documents et services accessibles grâce à des pictogrammes.
- Proposer un contact par mail ou courrier, et voire d'échanger par textos via un téléphone portable.
- Le poste informatique peut être adapté : l'équiper d'une webcam pour permettre des visioconférences en LSF.
- Pour une animation en LSF, prendre le temps de rencontrer l'interprète en amont pour préparer ensemble : traduction du vocabulaire spécifique, rythme interprète-bibliothécaire, etc.
- Pour la sécurité du public, prévoir une alarme sonore couplée d'une alarme visuelle, sans oublier d'équiper les sanitaires. A défaut, s'assurer que tout le monde est bien mis en sécurité, lors d'une urgence, en vérifiant tous les coins, pas en appelant seulement.

Pour aller plus loin :

Union des associations de personnes malentendantes et devenues sourdes : [BUCODES – Surdi France](#)

Fédération Nationale des Sourds de France : [FNSF](#)

[Bibliothèque, lecture et surdité](#), Brigitte Parraud et Carole Roudeix, BBF, 2004, n° 2

[Le livre dans tous les sens](#), Sylvie Hamzaoui, BBF, 2004, n° 4

L'offre en direction des publics sourds : exemple du « pôle sourd » de la bibliothèque Chaptal, Natalia Da Costa, ENSSIB, 2008

L'accueil des publics sourds et malentendants, Françoise Sarnowski, BBF, 2012, n° 2

Parler à une personne malentendante, BUCODES – Surdi France

La boucle à induction magnétique, Délégation ministérielle à l'accessibilité

Informier les personnes sourdes ou malentendantes, INPES, 2012

Handicap cognitif

Définitions

- Le handicap cognitif est le dysfonctionnement des fonctions cognitives (attention, mémoire, adaptation au changement, langage, etc.). Il n'y a donc pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ces capacités.
- Les « troubles dys » regroupent différents troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. On dénombre six catégories :
 - dyslexie et dysorthographe (langage écrit),
 - dysphasie (langage oral),
 - dyspraxie (développement moteur et/ou fonction visuo-spatiales),
 - troubles d'attention avec ou sans hyperactivité (processus attentionnels et/ou fonctions exécutives),
 - troubles du développement du processus mnésique (mémoire),

- dyscalculie (activités numériques).

C'est donc la dyslexie qui aura un plus gros impact sur l'accès à la bibliothèque et à la lecture, mais il ne faut pas négliger les autres troubles.

Comment se comporter ?

- Chaque personne présentant un handicap cognitif est plus ou moins touchée et a plus ou moins de fonctions concernées. Il est donc important de se renseigner à son sujet pour savoir comment aider, le mieux étant de lui demander directement quels sont ses besoins.
- Prendre le temps, rester patient, s'adapter au rythme de la personne.
- Lui demander ce qui fonctionne le mieux pour compenser son handicap.

Quels documents mettre en avant ?

- Livres avec des images et une mise en page facile à lire, pour ceux qui ont des difficultés à lire.
- Livres audio, à coupler si possible avec les livres physiques pour aider à la lecture.

Quels aménagements et outils ?

- Le poste informatique peut être adapté : de la même manière que pour compenser le handicap visuel (cf. rubrique handicap visuel), en ce qui concerne la dyslexie.
- Mettre à disposition un lecteur pour écouter les livres audio, si possible avec le livre physique correspondant, pour que le son puisse accompagner la lecture.
- Concernant la dyslexie, le mieux est de privilégier des documents avec une police claire et aérée. Plusieurs polices ont été créés

dans l'optique d'aider les personnes souffrant de ce trouble. Il existe des livres adaptés ainsi que des applications.

Pour aller plus loin :

[Lecture, bibliothèque et dyslexie : des bibliothèques attractives pour les « non lecteurs »](#), IFLA, 2014

[Dyslexie ? Bienvenue à la bibliothèque !](#) IFLA, 2014

Cf. la rubrique « Handicap mental » : bien qu'il s'agisse de deux handicaps distincts, les publications sur le handicap mental abordent généralement le sujet du handicap cognitif. La rubrique « Handicap visuel » peut aussi donner des pistes d'aménagements, ce qui est mis en place pour ce handicap pouvant correspondre aux besoins des personnes ayant des troubles cognitifs.

Handicap mental



Définitions

- Le handicap mental correspond à un arrêt du développement mental ou à un développement incomplet. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes des fonctions cognitives, de motricité, de communication et de décision. Les degrés de handicap varient énormément d'une personne à l'autre, il faut faire preuve d'adaptabilité.
- Trisomie 21 : anomalie chromosomique, elle peut donner lieu à des malformations physiques, provoquer des troubles du métabolisme et des retards dans le développement intellectuel.

- Les troubles envahissants du développement (TED) : les troubles du spectre autistique (TSA) en sont la plus grande représentation. Appelés plus communément autisme, les TSA varient d'un individu à l'autre mais ont tous pour noyau commun les difficultés dans les interactions sociales, la communication et les intérêts souvent restreints. Il peut y avoir ou non une déficience intellectuelle, selon les cas. Les TSA sont donc parfois classés comme un handicap cognitif.
- Polyhandicap : déficiences mentales et motrices associées très sévères auxquelles peuvent parfois s'ajouter des déficiences sensorielles.

Comment se comporter ?

- Prendre le temps, rester patient, s'adapter au rythme de la personne.
- Utiliser un vocabulaire simple, des phrases courtes, privilégier le mode affirmatif et le présent.
- Répéter régulièrement les consignes et renseignements importants.
- La personne n'a pas acquis les codes des conventions sociales, ne pas être surpris, notamment par des marques d'affection. L'humour au deuxième degré et les expressions imagées ne seront pas forcément comprises.
- Il faut garder un environnement ouvert, adaptable : la personne peut se parler à soi-même, bouger pendant une animation, etc. Plutôt que de la contraindre à respecter un cadre, mieux vaut demander aux autres visiteurs d'être tolérants. Cela n'empêche pas de demander le calme si le comportement de la personne perturbe le bon déroulement des activités.
- Rester à l'écoute de la personne et de ses possibles angoisses. Si un imprévu arrive (ex : évacuation obligatoire), la rassurer et lui expliquer la situation.

Quels documents mettre en avant ?

- Livres avec des images et une mise en page facile à lire, pour ceux qui ont des difficultés à lire.
- Livres tactiles.
- Livres avec peu de texte.

Quels aménagements et outils ?

- Créer des espaces accueillants, avec un mobilier attractif et des lumières douces.
- Signaler les documents et services accessibles grâce à des pictogrammes.

Pour aller plus loin :

Union nationale d'associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis : [UNAPEI](#)

[Bibliothèques publiques et handicap mental](#), Marie-Hélène Dougnac, BBF, 2003, n° 2

[Personnes handicapées mentales et bibliothèques publiques](#), Eric Frigerio, ENSSIB, 2007

[Les usagers déficients intellectuels en bibliothèque](#), Stéphanie Touzan, BBF, 2009, n° 5

[Handicap mental et bibliothèques](#), Carole Roudeix, Vanessa Van Anten et Sophie Grabielle, BBF, 2012, n° 1

Handicap moteur



Définitions

- La capacité de se mouvoir est touchée partiellement ou totalement, réduisant ainsi l'autonomie de la personne. Elle se déplace généralement en fauteuil, ou à l'aide de canne(s). Elle peut aussi réussir à se mouvoir sans aide, mais sera généralement vite fatiguée et la station debout lui sera plus facilement pénible. La préhension et parfois la communication peuvent être affectées par ce handicap.
- Paraplégie : paralysie des membres inférieurs.
- Tétraplégie : paralysie des quatre membres et du tronc.
- Hémiplégie : paralysie de la moitié du corps dans le sens vertical.
- Infirmes moteurs cérébraux : troubles moteurs liés à une lésion cérébrale, une déficience mentale plus ou moins légère peut parfois y être associée, de même qu'une déficience sensorielle ou encore des troubles de l'élocution.

Comment se comporter ?

- Aider en améliorant l'accès : laisser le passage, retirer les obstacles, etc. Si la personne demande son chemin, privilégier le parcours le plus aisé.
- Marcher à côté de la personne, à son rythme.
- Pour pousser le fauteuil, éviter les mouvements brusques, ne pas aller trop vite, annoncer les manœuvres et les changements de parcours. Ne pas s'appuyer dessus.
- Se mettre à la hauteur des personnes en fauteuil et de petite taille ou se positionner à environ un mètre de la personne pour éviter toute impression de rapport dominant / dominé.

- Prendre son temps avec la personne présentant des difficultés de communication, reformuler si nécessaire.
- Lors d'une animation, prévoir des chaises pour les personnes à grande fatigabilité et de la place devant pour les personnes en fauteuil et les personnes de petite taille.

Quels documents mettre en avant ?

- Avant toute chose, s'enquérir de ce que préfère la personne, tout en lui proposant les différentes alternatives.
- Livres légers, courts.
- Livres numériques, sur liseuse (poids léger).

Quels aménagements et outils ?

- Placer les documents dans les hauteurs définies par la loi. Il en est de même pour la banque d'accueil.
- Prévoir des chaises ou autre mobilier pour s'asseoir dans chaque espace.
- Un pupitre de lecture aide à tenir le livre et maintient les pages ouvertes. Il peut être utile pour les personnes ayant des difficultés à prendre un livre en main (mauvaise préhension, tremblements, etc.). On en trouve sur pied ajustable ou à poser sur une table ou les genoux.
- Le poste informatique peut être adapté : clavier à grosses touches, souris trackball ou tactile. Un logiciel de prédiction de mots permet de deviner le mot sans l'écrire complètement. Un logiciel de saisie vocale permet de piloter l'ordinateur par la voix uniquement, il est nécessaire d'avoir un bon micro.
- Signaler les documents et services accessibles grâce à des pictogrammes.

Pour aller plus loin :

Association des Paralysés de France : [APF](#)

Le handicap moteur est moins étudié spécifiquement que les autres handicaps en bibliothèque. Il est toutefois abordé dans les publications sur le handicap en général.

Handicap psychique



Définitions

- A ne pas confondre avec le handicap mental, puisque les capacités intellectuelles sont généralement indemnes, c'est la possibilité de les utiliser qui est touchée. Il s'agit donc de maladies, dont les symptômes perturbent les capacités mentales. Les personnes bien prises en charge peuvent voir leur état se stabiliser.
- Névrose : troubles affectifs et émotionnels, dont la personne est consciente. Ex : angoisse, phobie, hystérie, troubles obsessionnels compulsifs, etc.
- Psychose : contrairement à la névrose, la personne n'est pas consciente de ses troubles de la personnalité. Ex : schizophrénie, trouble bipolaire, trouble délirant, etc.

Comment se comporter ?

- Être rassurant et à l'écoute.
- Ne jamais se montrer agressif ou impatient.
- Ne pas brusquer ni presser la personne.
- Créer un climat de confiance.

- Garder son calme et se faire aider d'un collègue en cas de problème.

Pour aller plus loin :

Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques : [UNAFAM](#)

Cf. la rubrique « Handicap mental » : bien qu'il s'agisse de deux handicaps distincts, les publications sur le handicap mental abordent généralement le sujet du handicap psychique.

Handicap visuel



Définitions

- Handicap en augmentation avec le vieillissement de la population. Le handicap visuel ne se résume pas uniquement à la perte partielle ou totale de la vue. Il englobe aussi la difficulté à percevoir les couleurs, l'intolérance à la lumière, etc.
- Le braille : système d'écriture et de lecture tactile, constitué de six points en relief. Une version numérique existe, lisible via des plages tactiles. Seulement 10% des personnes aveugles sont brailleuses.
- La malvoyance recouvre différents troubles de la vision : vision périphérique, vision centrale, vision avec tâches, vision floue, etc.
- Cécité : perte totale de la vision.

Comment se comporter ?

- Pour capter l'attention de la personne, l'appeler par son nom et si besoin en touchant son bras ou son épaule. Se présenter à chaque fois et introduire les autres personnes présentes.

- Prévenir la personne lorsqu'on entre ou sort d'une pièce.
- Lors de sa première venue, prendre le temps de lui faire visiter l'ensemble des pièces, en décrivant bien l'aménagement des lieux.
- Proposer son aide pour les déplacements. Si la personne accepte, il faut poser sa main sur son propre bras ou épaule et lui donner toute indication nécessaire concernant les obstacles, notamment aériens, et changements de direction ou de sol. Précéder légèrement la personne. Dans un escalier, la placer du côté de la rampe.
- Lors d'une animation, proposer à la personne de s'installer devant, pour avoir une meilleure compréhension. Eviter d'être dans un lieu de passage avec d'autres groupes.
- Une personne aveugle/malvoyante et sourde/malentendante est souvent, mais pas obligatoirement, munie d'une canne blanche avec une bande rouge ou accompagnée d'un chien avec un harnais rouge et blanc (dépend de l'école de chiens guides). Pour capter son attention, tapoter doucement son bras et lui parler à l'oreille qui entend le mieux. Si elle n'entend pas, tracer dans le plat de sa main des lettres capitales avec un doigt. Presser la main ou laisser un temps avant de tracer un nouveau mot.

Quels documents mettre en avant ?

- DVD avec audiodescription.
- Livres audio.
- Livres en braille, tactiles.

Quels aménagements et outils ?

- Prévoir une loupe à disposition pour la lecture sur place. Plus performante, une loupe électronique est une caméra permettant de zoomer sur un texte imprimé. Elle est soit dotée d'un écran, soit à relier à un ordinateur.

- Un bon éclairage, fort mais pas éblouissant, en évitant les reflets. Prévoir des lampes maniables, pour que chacun puisse les diriger selon ses besoins.
- Le poste informatique peut être adapté : clavier à gros caractères, écran de grande taille. Un logiciel de synthèse vocale permet de traduire tout texte sur écran et de naviguer de manière autonome. Un logiciel d'agrandissement de texte permet aussi de modifier les couleurs, les contrastes. Les navigateurs internet ainsi que les logiciels comme Word, Excel, etc., sont généralement équipés d'un agrandissement. Un bloc-notes braille relié à l'ordinateur permet à la fois de prendre des notes et de lire.
- Signaler les documents et services accessibles grâce à des pictogrammes et/ou une police reconnue pour sa lisibilité.
- Mettre à disposition un lecteur pour écouter les livres audio.
- Envoyer les documents avec un format accessible (ex : .doc), pas en .pdf. Il est toutefois possible de rendre un document au format .pdf accessible à la synthèse vocale, mais cela demande des manipulations spécifiques.
- Utiliser des bandes podotactiles pour tracer le cheminement.

Pour aller plus loin :

Association Valentin Haüy : [AVH](#)

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels : [UNADEV](#)

[L'accès à la lecture et à l'information des personnes handicapées visuelles](#), Catherine Desbuquois, BBF, 2002, n° 6

[L'accès à l'écrit des personnes déficientes visuelles](#), Luc Maumet, BBF, 2007, n° 3

[L'accès aux documents pour les personnes déficientes visuelles à l'ère du numérique](#), Marion Ringot, ENSSIB, 2010

Le rôle des bibliothèques dans l'accès démocratique à la lecture et à l'information écrites des personnes déficientes visuelles, Françoise Fontaine-Martinelli, ENSSIB, 2012

La technique de guide, vidéo de Sébastien Delorme

Rendre un document au .pdf accessible, PubliRead

Maladies invalidantes

Définitions

- Il n'existe pas un type de maladie invalidante mais une immense variété. Certaines sont guérissables, d'autres sont incurables. Certaines permettent une amélioration ou une stabilisation des symptômes, d'autres ne font qu'empirer. Certaines sont visibles, d'autres non. Il n'y a donc pas une seule manière de les prendre en compte, mais autant qu'il existe de personnes touchées.
- Les maladies invalidantes sont susceptibles de se rapprocher d'un ou plusieurs types de handicap (moteur, visuel, etc.).

Comment se comporter ?

- Ne pas hésiter à s'inspirer de ce qui peut être mis en place pour les autres types de handicap.
- Demander à la personne ce qui peut l'aider.

Pour aller plus loin :

Cf. les autres rubriques et notamment celle, plus générale, intitulée « Handicaps ».

RESSOURCES

Institutions et structures en Vendée

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Créées par la loi du 11 février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

La MDPH est donc un premier contact possible, lors d'une réflexion sur l'accessibilité de la bibliothèque. Le Conseil Départemental consacre une page de son [site Internet](#) à la MDPH. On y retrouve en outre les adresses utiles : associations, centre médico-sociaux, dispositif scolaire collectif, établissements et services médico-sociaux.

Les structures

De nombreuses associations concernent un type de handicap, de maladie. Créer des partenariats, ou au moins établir des liens, est un premier pas vers les publics handicapés. Elles vous apporteront un point de vue concerné et spécialisé qui fera avancer vos projets et pourront vous aider à attirer le public visé. Certaines d'entre-elles font partie d'associations nationales et ont donc généralement plus de ressources.

Des structures reçoivent et s'occupent de personnes en situation de handicap : foyers d'accueil médicalisés, instituts médico-éducatifs, établissements et services d'aide par le travail... Les établissements se trouvant à proximité pourraient être intéressés par un partenariat permettant d'amener la bibliothèque à leurs occupants, voire même de les y emmener.

Vous pouvez retrouver la liste des associations et des structures en Vendée sur le site de la MDPH cité précédemment. Les données sont régulièrement mises à jour.

Les bibliothèques numériques handicap

L'exception handicap

Avec la loi du 1^{er} août 2006 concernant le droit d'auteur est apparue, dans le Code de la propriété intellectuelle, une exception au droit d'auteur, afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap. Ce dispositif permet aux organismes agréés d'adapter librement et sans contrepartie financière des œuvres dans des formats accessibles aux personnes en situation de handicap. Il faut justifier d'un handicap empêchant la lecture pour accéder aux documents ainsi adaptés, le handicap visuel n'est donc pas le seul concerné.

S'en faire le relais auprès des personnes concernées permet non seulement de les informer mais aussi de compléter l'offre de la bibliothèque, qui ne leur est pas toujours accessible.

Bibliothèques numériques

La liste des bibliothèques numériques n'est pas exhaustive. Généralement, l'inscription est gratuite sur présentation d'une carte d'invalidité (taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%) ou un certificat médical attestant de l'incapacité de lire l'imprimé ordinaire après correction.

➤ [Éole](#)

L'association Valentin Haüy lutte pour les personnes aveugles et malvoyantes. Présente dans toute la France, elle compte plus de 110 antennes locales ainsi que 9 établissements. Une médiathèque Valentin Haüy a été créée à Paris, proposant des livres adaptés. Cette offre physique est complétée par une bibliothèque en ligne : Éole. On y trouve plus de 20 000 livres audio Daisy (voix humaine et voix de synthèse) ainsi que des documents en braille numérique. Un partenariat peut être mis en place avec le siège, permettant à la bibliothèque d'avoir des livres audio physiques mis à disposition de ses abonnés concernés.

➤ [La Bibliothèque numérique pour le Handicap \(BnH\)](#)

La BnH a vu le jour à Boulogne-Billancourt, au sein de la Médiathèque Landowski. Elle dispose d'un portail commun à la Bibliothèque numérique de Boulogne-Billancourt, mais s'adresse à toute personne en situation de handicap domiciliée en France. Les livres numériques sont aux formats .epub ou .pdf, les livres audio sont consultables en ligne.

➤ [La Bibliothèque Numérique Francophone Accessible \(BNFA\)](#)

La BNFA associe actuellement trois partenaires : l'Association BrailleNet, le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes et l'Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants. Elle est

accessible aux personnes bénéficiant des lois sur l'exception au droit d'auteur, en France et en Suisse, via deux sites distincts.

Elle propose environ 38 000 ouvrages, dans plusieurs formats : audio Daisy (voix humaine et voix de synthèse) et texte (Daisy-braille et .pdf). Quelques livres en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol et latin) sont disponibles.

- [Les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix \(ADV\)](#)

L'ADV compte aujourd'hui environ 120 bibliothèques sonores en France. Il faut s'inscrire dans un établissement, si possible le plus proche, afin d'accéder à ses services. Il est ensuite possible de recevoir à domicile des livres audio, gratuitement. On peut aussi les télécharger, via le serveur national de l'association. Plus de 5 500 documents sont disponibles : livres, littérature scolaire et revues.

BIBLIOGRAPHIE

A l'occasion du Mois du Handicap 2016, une sélection des ouvrages de la Direction des Bibliothèques sur le thème du handicap a été réalisée. Elle répartit les documents en six catégories :

- Généralités handicap
- Handicap mental
- Handicap physique
- Maladies invalidantes
- Cécité
- Surdit 

Puis par type de documents : albums, romans jeunesse, romans ado, romans adulte, BD, documentaires, DVD, musique.

Vous pouvez y acc der en allant sur le portail de la Direction des Biblioth ques, puis dans la [bo te   outils](#). Vous la trouverez sous la rubrique « Personnes en situation de handicap ».

Pour aller plus loin :

Liste non-exhaustive de boutiques de documents adapt s :

[A vue d' il](#) (Cergy Pontoise – 95)

[Editions de La Loupe](#) (Gu rande – 44)

[Editions Feryane](#) (Versailles – 78)

[Editions Gabelire](#) (Montpellier – 34)

[Editions Libra Diffusio](#) (Le Mans – 72)

[Grandir d'un monde   l'autre](#) (Rez  – 44)

[Largevision – Encre bleu](#) (Carcassonne – 11)

[Les Doigts Qui R vent](#) (Talant – 21)

Livres Accès (Clichy-la-Garenne – 92)

Liste des éditions adaptées par Livre et Lecture en Bretagne

APPLITHEQUE

Cette sélection comporte des applications disponibles sur iOS ou Android. Vous pouvez donc les télécharger via l'AppStore ou le PlayStore. La majorité est gratuite mais quelques applications payantes sont proposées.

L'applithèque contient deux parties :

- Les applications accessibles aux personnes en situation de handicap
- Les applications pour sensibiliser au handicap

Vous pouvez y accéder en allant sur le portail de la Direction des Bibliothèques, puis dans la [boîte à outils](#). Vous la trouverez sous la rubrique « Personnes en situation de handicap ».

Pour aller plus loin :

Liste non-exhaustive de sites recensant des applications sur le handicap :

[Applications Autisme](#)

[BibApps](#)

[Canal Autisme](#)

[Edencast](#)

[La Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine](#)

[La Sauterelle Tactile](#)

Le moteur de recherche les [Appli-qués](#) : possibilité de faire une recherche google sur le handicap se limitant aux applications)

ACTION CULTURELLE

Facile à lire et à comprendre

Il existe un type de document, appelé « facile à lire et à comprendre », qui a été créé dans le cadre du projet européen « Pathways » en 2009. En France, ce sont l'UNAPEI et l'association Nous Aussi, qui sont en charge de ce projet. Prévu initialement pour les personnes présentant un handicap mental, ce document a pour objectif d'être clair et simple sans tomber dans le simplisme. De par sa construction, ce type de document est utile pour plusieurs autres publics, notamment les personnes dyslexiques, à grande fatigabilité, celles souffrant d'illettrisme, mais aussi celles dont le français n'est pas la langue maternelle.

Les règles de rédaction sont assez logiques : regrouper les informations par thématiques, faire des phrases simples et courtes, utiliser des mots faciles et expliquer les difficiles, illustrer le texte, utiliser une police facile à lire. L'avantage de ce genre de document c'est qu'il permet au lecteur de prendre confiance en soi, il ne s'agit pas d'un document pour enfant mais bien adapté à son âge et à son niveau de lecture. Le logo lui-même ne porte pas de jugement, ne cherche pas à dire qu'il s'agit d'un document pour telle ou telle personne mais simplement un document pour tous.



En plus de créer des documents respectant cette norme, il est aussi envisageable d'adapter la bibliothèque selon ce concept. Un espace spécifique peut ainsi être mis en place, avec des documents et des

aménagements particuliers. Pour sélectionner les documents, plusieurs critères :

- Documents illustrés
- Textes courts
- Mise en page aérée
- Vocabulaire simple
- Livres valorisants, de qualité
- Sujets populaires

Le mobilier doit être repérable et les livres présentés de face. Un classement par thèmes est plus compréhensible qu'un classement alphabétique. Pour aider à identifier les thèmes et les supports, il vaut mieux privilégier les pictogrammes. Diversifier les supports, en incluant des livres audio, des DVD, des magazines, permet d'attirer un plus grand public, qui se retrouvera plus facilement dans l'offre proposée. L'ensemble de l'espace doit paraître confortable et accueillant, incitant à y rester.

Pour aller plus loin :

[L'information pour tous](#), UNAPEI, 2009

[Démarche du facile à lire et à comprendre](#), INPES, 2014

[Le kit « Facile à lire »](#), Livre et lecture en Bretagne

Le blog de [Nous aussi](#)

Animations

Un questionnaire a été envoyé par la Direction des Bibliothèques en 2016 aux personnes en situation de handicap résidant en Vendée. 600 personnes ont répondu. A la question « Préférez-vous une animation

proposée à tous mais adaptée à votre handicap ou proposée uniquement aux personnes ayant votre handicap ? », 552 (92%) ont répondu qu'ils préféreraient qu'elle soit proposée à tous mais adaptée contre 45 (7%) qui préféreraient une animation uniquement pour les personnes ayant leur handicap, 3 personnes n'ayant pas répondu. Cela permet de comprendre qu'il y a une véritable volonté de la part des personnes en situation de handicap d'être incluses dans la vie de société. C'est donc ce genre d'animations qu'il faut privilégier.

Depuis 2013, la Direction des Bibliothèques propose des animations consacrées aux handicaps, afin de sensibiliser le grand public et aussi de faciliter l'accès à la culture pour tous. Ici se trouve une liste non exhaustive des ressources pour mettre en place des animations autour du thème du handicap :

- Rencontres avec un auteur ou témoignages de personnes en situation de handicap.
- Expositions créées avec des établissements spécialisés (IME, ESAT, SAJ, foyers de vie pour adultes).
- [Action Handicap France](#) (Paris – 75) : formations-sensibilisations à tous les types de handicap, sites internet accessibles, conception de vidéos sous-titrées et en LSF.
- [Association Orea](#) (Nantes – 44) : sensibilisation aux handicaps auditif, moteur, mental et visuel.
- [Grandir d'un monde à l'autre](#) (Rezé – 44) : sensibilisation au handicap.
- [Association Valentin Haüy](#) (La Roche-sur-Yon – 85) : sensibilisation au handicap visuel, jeux de société adaptés, découverte du format Daisy.
- [Association Avenir Dysphasie – Makaton](#) (La Roche-sur-Yon – 85) : découverte du langage Makaton (mélange de parole, signes et pictogrammes, pour les personnes atteintes de troubles du langage).

- [Confitures & Cie](#) (Poitiers – 86) : 4 spectacles, théâtre et musique, soit bilingues (français et LSF), soit sans parole.
- [L'Âne Papillon](#) (Nantes – 44) : contes et musique, spectacle bilingues (français et LSF).
- Association [Beaux-mains](#) (La Roche-sur-Yon – 85) : cours d'initiation à la LSF.
- [Histoire cousue Matachamoua](#), d'après l'album de Céline Sorin, avec trois albums sur le thème de la différence. Prêt par la Direction des Bibliothèques.
- Atelier « [J'écoute dans le noir](#) » par les éditions Benjamins Media (Montpellier – 34) : j'écoute dans le noir, c'est écouter, mais aussi toucher, sentir et goûter dans le noir ; c'est voir sans voir.
- [Collectif Gonzo](#) (Parthenay – 79) : concert chansigne (LSF).
- [Cie Pêpaloma](#) (St Colomban – 44) : conte en soundpainting, langage gestuel qui permet une composition sonore en direct.
- [International Visual Theatre](#) (Paris – 75) : spectacles, contes et ateliers théâtre bilingues (français et LSF).

Numérique

Le numérique est un formidable moyen de permettre l'accès de la culture à tous. Les personnes en situation de handicap peuvent ainsi voir leur handicap être partiellement compensé par l'apport de ces outils.

Tablette

Les tablettes font partie des outils numériques qui se démocratisent de plus en plus en bibliothèques. Pour les tablettes fonctionnant sous iOS ou Android, des paramètres permettent d'en améliorer l'accessibilité.

- iOS : dans Réglages > Général > Accessibilité : plusieurs possibilités, concernant la vision, l'audition et le handicap moteur. Il est possible d'agrandir la taille des polices, de personnaliser les sous-titres des vidéos, d'adapter l'écran aux pressions, etc. Une des particularités d'iOS est Voice Over, un lecteur d'écran tactile, qui permettra de s'y retrouver sans avoir besoin de voir. Siri, l'assistant intelligent, permet de donner des instructions vocalement.
- Android : dans Paramètres > Accessibilité. Il est possible d'agrandir la taille des polices, d'avoir une correction des couleurs, d'énoncer les mots de passe, etc. TalkBack est un lecteur d'écran, fonctionnant par les sons et les vibrations.

Liseuse

Les liseuses diffèrent toutes d'un modèle à un autre, même quand elles sont produites par le même fournisseur. Il faut donc bien se renseigner sur leurs fonctionnalités. Mais globalement, elles sont un bon exemple d'accessibilité. En effet, avec un livre en format .epub, le lecteur va pouvoir augmenter ou diminuer la taille des caractères, changer de police, modifier l'alignement. Légères, il suffit d'une pression pour tourner les pages ; deux points positifs pour les personnes rencontrant des difficultés à ce niveau-là avec des livres imprimés.

Il est aussi parfois possible d'avoir accès à un dictionnaire, un avantage pour les personnes maîtrisant mal le français et l'écrit. Le logiciel text-to-speech, quand il est intégré, permet d'avoir une lecture vocale du texte. Certaines liseuses proposent même un lecteur audio, permettant de lire des livres audio.

Lecteur audio

Pour de nombreuses personnes rencontrant des difficultés à lire (handicap visuel, cognitif, moteur), le livre audio peut être une solution. Mettre à disposition un lecteur audio permet aux visiteurs de pouvoir accéder à la lecture de la même manière qu'une personne qui s'installerait avec un livre imprimé dans un espace de lecture.

Il existe un format audio, DAISY (Digital Accessible Information SYstem), spécialement conçu pour leur faciliter la lecture. Pour lire ces livres, il existe des lecteurs audio Daisy spécifiques. Les livres de ce format ont de nombreux avantages, dont :

- La navigation structurée dans le livre (par partie, par chapitre, par section, par phrase, etc.).
- La possibilité de faire varier la vitesse de lecture.
- Grande compacité : un livre audio numérique tient sur un seul CD, en ayant en plus un son numérique de grande qualité.

L'Association Valentin Haüy propose des partenariats avec les bibliothèques, permettant de faire profiter aux lecteurs respectant les critères (cf. la partie « Les bibliothèques numériques handicap » de la rubrique « Ressources ») de ces livres, voire même de lecteurs audio adaptés.

Pour aller plus loin :

La rubrique [Accessibilité iOS](#)

Fonctionnement de [Voice Over](#)

Centre d'aide [Android Accessibility](#)

[Livres audio DAISY](#), Association Valentin Haüy

REMERCIEMENTS

La rédaction de ce document n'aurait pu se faire sans l'aide précieuse de :

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vendée
- Action Handicap France
- L'Adapei-Aria de Vendée
- Le comité Valentin Haüy de Vendée
- Le BUCODES – SurdiFrance
- La délégation départementale de Vendée de l'Association des Paralysés de France



Direction des Bibliothèques

9 impasse Ampère

Zone Acti-Sud

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 02.51.37.33.20

Fax : 02.51.37.44.56

Mail : bdv@vendee.fr

<http://bibliotheque.vendee.fr>



Document rédigé en septembre 2016